

2023

PROTOCOLE : Sécurisation des enfants et des adultes face aux risques d'attentat

Gwenola BOSSE
Petite crèche La Girafe
03/07/2023

PRÉAMBULE

La sécurité est l'affaire de tous. Elle repose sur la vigilance de chacun, professionnels et parents. Une circulaire du 17 août 2016 rappelle les responsabilités de chaque acteur en la matière et précise les dispositions à respecter pour renforcer la sécurité des EAJE dans le contexte de situation d'urgence.

Ces mesures sont destinées à faire face à des situations de risque majeur mais aussi à renforcer les protections nécessaires pour faire face aux intrusions de personnes mal intentionnées ou susceptibles de commettre des vols dans la crèche. En premier lieu, il faut rappeler que l'accès à la crèche doit exclusivement être réservé aux personnes autorisées connues : parents et professionnels. Les entreprises extérieures doivent avoir pris rendez-vous préalablement et ne peuvent être accueillies à l'improviste.

La crèche ne doit pas être ouverte aux personnes inconnues. Il convient de vérifier l'identité des personnes qui se présentent à l'interphone. Celles-ci doivent se présenter distinctement. Ce n'est qu'après avoir réalisé cette vérification qu'elles peuvent être autorisées à entrer par le professionnel qui a répondu. Cette consigne est rappelée aux parents oralement et par une affichette. Il convient également de rappeler que chaque personne entrant dans la crèche doit s'assurer de bien refermer la porte derrière elle et ne pas la tenir ouverte à des inconnus.

SOMMAIRE

1. Identification de la structure
2. Situation de la crèche à Corps-Nuds
3. Plan de la structure
4. Lieux de mise à l'abri
5. Lieu de rassemblement
6. Déclenchement de l'alerte
7. Consignes à appliquer dans l'immédiat
8. Levée de l'alerte
9. Ressources en matériel
10. Annuaire de crise

1. IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Lors de l'identification d'un risque d'attentat, deux conduites sont possibles :

- L'évacuation
- La mise à l'abri (confinement dans les locaux)

Nom de la structure	Petite crèche La Girafe
Adresse	Pôle enfance Parvis Antoine de Saint Exupéry 35150 CORPS-NUDS
Téléphone	02.99.44.14.55
Nom du directeur	Gwenola BOSSE
Nombre d'enfants accueillis	Potentiellement 16
Horaires d'ouverture	Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Nombre d'adultes	Maximum 7
Ouverture de la porte	Clé

2. SITUATION DE LA CRECHE A CORPS-NUDS



La crèche se situe dans le pôle enfance. Le bâtiment est également occupé par l'ALSH, la garderie péri-scolaires et le RPAM. L'accès à la crèche se fait par une porte, entièrement vitrée, qui est fermée à clé. Il faut sonner pour qu'une personne vienne ouvrir.

3. PLAN DE LA STRUCTURE



4. LIEU DE MISE A L'ABRI

Lieu de regroupement : Cuisine

5. LIEU DE RASSEMBLEMENT

Sur le parking donnant à l'arrière du pôle enfance, côté crèche.



6. DECLENCHEMENT DE L'ALERTE

Le déclenchement de l'alerte a lieu :

- Lorsque le signal national d'alerte (SNA) retentit.
- Lorsque le responsable de la structure est prévenu :

Par les autorités (mairie, préfecture, gendarmerie, police, pompiers)

Est témoin d'un accident pouvant avoir une incidence majeure pour la crèche ou son

environnement.

L'alerte est donnée par	La directrice
Ou en son absence par	L'éducatrice de jeunes enfants
Ou en son absence par	Le service technique

Quel signal utilisé en interne ?

Confinement	Sifflet
Evacuation	Alarme incendie

7. CONSIGNES A APPLIQUER EN CAS D'ALERTE

Les personnes ressources	Les autres personnes
Rejoignent immédiatement le poste correspondant aux missions qui leur ont été assignées.	Assurent l'encadrement des enfants : - conduisent les enfants selon les consignes reçues, vers le lieu de mise en sûreté préalablement défini ou accompagnent leur évacuation - contrôlent la présence des enfants * vérification avec LES FEUILLES DE TRANSMISSION - expliquent la nature de l'événement et rassurent les enfants - mettent en place des activités (chansons, lectures...) permettant de gérer l'attente - signalent les incidents

Au déclenchement de l'alerte, j'applique les consignes !

Répartition des missions

Directrice	
- Activer le plan particulier de mise en sûreté - S'assurer de la mise en place des différents postes - Établir une liaison avec les autorités et transmettre aux personnels les directives des autorités - Informer immédiatement la Mairie et le président de la crèche	Gwenola BOSSE 06 81 79 39 07 ou EJE ou AP 07 69 82 96 81

Personnes ressources Educatrice de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, aides éducatrices		
Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement	Enora BOUINIER	En son absence Camille LAPETINA
Contrôler l'accès de l'établissement	Gwenola BOSSE	Enora BOUINIER ou Camille LAPETINA
S'assurer que tout le monde est en sûreté	Gwenola BOSSE	Enora BOUINIER ou Camille LAPETINA
Gérer les communications téléphoniques (secours, familles)	Gwenola BOSSE	Enora BOUINIER ou Camille LAPETINA
Gérer l'encadrement des enfants (pointage des enfants présents, gestion de l'attente, lister les incidents)	Chaque professionnelle	

La mise en sécurité à l'intérieur du bâtiment

Le confinement
<p>Regrouper les enfants dans le calme Fermer les fenêtres et volets Se barricader dans la mesure du possible avec du mobilier Eteindre les lumières Faire mettre en silencieux les téléphones portables S'éloigner des fenêtres, des portes, des cloisons Prendre contact avec la gendarmerie Lire une histoire aux enfants dans le cadre du plus silencieux possible Attendre les interventions des forces de l'ordre Rester enfermé jusqu'à ce que les forces de police procèdent à l'évacuation Évacuer calmement les mains ouvertes et apparentes pour éviter d'être perçu comme un suspect Signaler les blessés et l'endroit où ils se trouvent.</p>

L'évacuation
<p>Rester calme Laisser toutes les affaires sur place Faire les groupes d'enfant en fonction de leur autonomie Prendre la sortie la moins exposée Alerter les autres personnes Vérifier toutes les pièces Fermer les portes et les fenêtres Signaler les blessés et l'endroit où ils se trouvent</p>

Dans les deux situations penser à prendre les feuilles de présence, le téléphone portable, le sac à dos (trousse de secours, les médicaments pour les enfants en PAI).

8 LEVEE DE L'ALERTE

La décision de fin d'alerte est prise par les autorités (préfet) et transmise au Maire qui fera suivre par :

- le téléphone
- la gendarmerie
- les services de radio
- le signal national d'alerte (un signal non modulé de la sirène durant 30 secondes)
- le responsable prévient alors l'ensemble des personnels et des enfants placés sous sa responsabilité de la fin du dispositif d'alerte.

9 RESSOURCES ET MATERIEL

PLACER DANS LE LIEU DE MISE A L 'ABRI

Documents

- Tableau d'effectifs (annexe 1)
- Fiches individuelles d'observation (annexe 2)
- Fiche « conduites à tenir en première urgence » (annexe 3)
- Copie de la fiche de mission des personnels et des liaisons internes
- Plan indiquant les lieux de mise en sûreté (internes ou externes)

Matériel

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Radio à piles (avec piles de rechange) et inscription des fréquences nécessaires (France Bleu, France Info, France Inter, radio locale conventionnée par le préfet)- Rubans adhésifs (larges)- Ciseaux | <ul style="list-style-type: none">- Linges, chiffons, essuie-tout- Lampe de poche avec piles- Gobelets- Seau ou sacs plastiques (si pas d'accès W-C)- Eau (si pas d'accès point d'eau)- Gâteaux- Jeux silencieux, livres, papier, crayons |
|--|---|

Trousse de premiers secours

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Savon de Marseille- Antiseptique- Sucres enveloppés- Flacons de solution hydro alcoolique (SHA)- Dosettes de sérum physiologique- Pince à échardes- Paire de ciseaux- Thermomètre frontal- Couverture iso thermique- Coussin réfrigérant ou compresses watergel | <ul style="list-style-type: none">- Compresses individuelles- Mouchoirs en papier- Couches- Pansements adhésifs hypoallergiques et sparadrap ;- Pansements compressifs- Bandes de gaze et filets à pansement- Echarpe de 90 cm de base- Masques de protection dits « chirurgicaux » ou « anti-projections »- Couverture de survie |
|--|---|

A noter :

- choisir de petits conditionnements ;
- le matériel et les produits doivent être vérifiés, remplacés ou renouvelés ;

- pour les enfants faisant l'objet d'un projet d'accueil individualisé (PAI), penser à se munir de leur traitement spécifique.

10 ANNUAIRE DE CRISE

INFORMATIONS A COMMUNIQUER AUX AUTORITES ET AUX SECOURS	
Téléphone de la structure	02 99 44 14 55
Adresse de la structure	Pole enfance Parvis Antoine de Saint Exupéry
Accès des secours	Bd de la Gare ou Rue François Quelain
Causes possibles de sur-accident	Panique des enfants

ANNUAIRE D'URGENCE DE LA CELLULE DE CRISE	
Mairie	02 99 44 00 11
Gendarmerie	17 ou 02 99 47 03 18
Pompiers	18
SAMU	15